

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 12 (1867)
Heft: 24

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;
E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 24. Lausanne, le 21 Décembre 1867. XII^e Année.

SOMMAIRE. — De la nomination et de l'instruction des sous-officiers. — Question de l'habillement. — Affaires d'Italie. (*Fin.*)
— Nominations.

SUPPLÉMENT. — **REVUE DES ARMES SPÉCIALES.** — Des navires cuirassés. (*Fin.*) — Circulaire sur les sabres.

DE LA NOMINATION ET DE L'INSTRUCTION DES SOUS-OFFICIERS.

*Rapport présenté à la réunion fédérale de 1867, par la section
lausannoise des sous-officiers.*

Messieurs et chers frères d'armes !

Convaincue que le moyen le plus influent et le plus populaire pour faire prévaloir des idées concernant notre association, est de traiter par écrit des questions se rapportant le plus directement aux cadres de notre armée, la section lausannoise des sous-officiers avait déjà chargé son comité d'un travail, lorsque la circulaire fédérale nous est parvenue.

Chers camarades,

Nous nous sommes mis à l'œuvre avec plaisir ; seulement, en vous communiquant nos réflexions et nos idées, nous croyons devoir vous faire remarquer que le peu de temps accordé aux sections ne permettait pas de traiter à fond une question d'une importance aussi capitale, qui fait depuis longtemps le sujet des discussions, non-seulement des sous-officiers, mais de tout citoyen portant intérêt à notre système de milices.